

ENGAGEMENT DE RECONDUCTION DE NOTRE ADHESION AU GLOBAL COMPACT

COFILMO a la volonté de poursuivre et de renforcer son engagement RSE et l'adhésion au Global Compact des Nations Unis est un des témoignages de cette démarche. En effet les 10 principes fondateurs du Global Compact font totalement partie de nos valeurs, de nos engagements et de nos pratiques au quotidien.

COFILMO, spécialisée dans l'édition et le traitement documentaire physique et numérique de données sensibles, est une filiale de Caisses Régionales du Crédit Agricole, groupe bancaire mutualiste qui intègre également des engagements forts en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Le 10 décembre 2014, COFILMO a formalisé son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unis et en tant que Directeur Général, je souhaite renouveler mon soutien au Global Compact, réitérer mon engagement et témoigner du développement des 10 principes fondateurs au sein de notre Société.

Jacques Gillet



RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES : NOTRE EVALUATION, NOS AMBITIONS, NOTRE POLITIQUE RSE



COFILMO a décidé en 2015 de benchmarker son niveau RSE et a réalisé sa première évaluation pour mesurer la maturité des actions engagées via une notation ECOVADIS. Lors de cette première évaluation, COFILMO a obtenu le niveau SILVER, nous plaçant dans les 30% des entreprises les mieux cotées.

Notre plan de progrès en matière de développement durable a été objectivé par l'obtention en 2017 du niveau GOLD de l'évaluation ECOVADIS avec une note de 73/100 nous plaçant dans les 1% des entreprises les mieux cotées en matière de RSE par EcoVadis. Une nouvelle évaluation est en cours de réalisation et validera nos engagements et nos améliorations déployées sur les différents piliers RSE. Les résultats seront connus fin 2019.

L'ambition de COFILMO est de privilégier les axes de progrès dans le domaine de la RSE dans une démarche d'amélioration continue et de performance dans le développement durable.

DÉCOUVREZ NOS ENGAGEMENTS & NOS ACTIONS	
<p>Notre ambition : Être utile !</p> <p>Être utile à nos clients, en délivrant au quotidien un service de qualité, en étant à l'écoute et en imaginant de nouvelles offres pour accompagner les besoins émergents. Garantir la sécurité des prestations et des données qui nous sont confiées.</p> <p>Être utile à notre territoire, en étant acteur de l'activité économique et du développement de l'emploi. Préserver notre environnement. Contribuer au rayonnement par une implication dans les réseaux locaux éducatifs, professionnels ou associatifs.</p> <p>Être utile à nous-mêmes, collaborateurs directs ou indirects de Cofilmo en favorisant le développement des compétences, l'évolution des carrières. Être attentif à la qualité de vie au travail.</p> <p>Notre bilan 2018 témoigne de nos engagements et de notre détermination. Notre feuille de route est ambitieuse et il y a encore beaucoup à faire mais nous sommes animés par la conviction que l'utilité crée le sens et in fine la valeur pour chacune des parties prenantes de notre organisation.</p>	<p>Assurer des relations commerciales éthiques, de confiance.</p>
	<p>Préserver & protéger notre patrimoine environnemental.</p>
	<p>Cultiver une communication transparente dans notre gouvernance.</p>
	<p>Promouvoir le développement personnel et social.</p>
	<p>Partager nos valeurs sur le territoire.</p>

DROITS DE L'HOMME (respect des principes 1,2)

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Notre engagement et sa répercussion dans notre sphère d'influence

COFILMO s'engage pour elle-même et envers ses clients dans la cadre de son activité de traitement de données à respecter les droits de l'Homme. Dans ce cadre, COFILMO atteste régulièrement du non-emploi de mineurs, ni de travailleurs étrangers en situation irrégulière.

Par ailleurs, COFILMO répercute ses obligations à ses principaux fournisseurs dans ses marchés d'achats.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

La société **COFILMO SAS**

Adresse du siège social **ZI TRÈS LE BOIS 2 RUE D'ARSONVAL 22600 LOUDEAC**

Représentée par **JACQUES GILLET**

En sa qualité de **DIRECTEUR GENERAL**

DECLARATION A SOUSCRIRE DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE TRAVAIL

Atteste sur l'honneur :

- que la société que je représente ne réalise les travaux ou prestations qu'avec des salariés employés régulièrement au regard des articles du Code du Travail en vigueur (tenue du registre unique du personnel, remise de la déclaration préalable à l'embauche, remise du bulletin de paie au salarié, tenue d'un livre de paie, ...)
- que la société que je représente n'a pas recours au travail clandestin
- que ladite société ne fait pas travailler des enfants que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de sous-traitants

Fait à **LOUDEAC** le **2 Septembre 2019**

SIGNATAIRE : **JACQUES GILLET**

SIGNATURE : 

COFILMO
Très Le Bois
2 Rue d'Arsonval
22600 LOUDEAC
Tél. 02 96 28 06 57
SIRET : 310 710 496

COFILMO - ZI Très-le-Bois, 2 rue d'Arsonval - 22600 LOUDEAC Tél. : 02.96.28.06.57 Fax : 02.96.28.12.56 www.cofilmo.fr
SAS au capital de 224 000 euros - Siège Social : ZI Très-le-Bois, 2 rue d'Arsonval - 22600 LOUDEAC - 310710496 RCS ST BRIEUC.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL (respect des principes 3, 4, 5, 6)

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



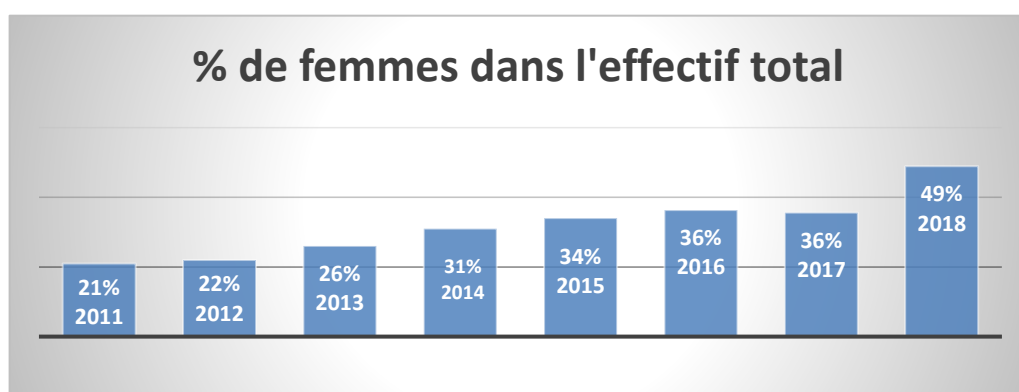
Nos différentes actions déployées

- Engagement de respect de la Déclaration de l'Organisation du Travail (OIT)
- Charte de la Diversité : adhésion depuis 2017 à la Charte de la Diversité pour promouvoir nos engagements et actions mises en place en termes de non-discrimination lors du recrutement ou évolution personnel. Diffusion de cette charte à l'ensemble de nos prestataires en recrutement et à nos collaborateurs.
- Poursuite en 2019 d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle Hommes-femmes dont les 4 domaines d'actions sont :
 - Politique visant à atteindre l'égalité salariale entre hommes et femmes,
 - Effectif et recrutement,
 - Conditions de travail et horaires,
 - Renforcement de l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle continue.
- Progression continue de la formation professionnelle par augmentation du budget formation sur les 3 dernières années.

- **Insertion et accessibilité des personnes en situation handicap :**
 - 8 collaborateurs en CDI en situation de handicap
 - Collaboration avec un organisme de placement spécialisé dans l'insertion de personnes en situation de handicap (Cap Emploi)
 - Déploiement avec les agences de travail temporaire d'intégration d'intérimaires en situation de handicap
 - Insertion professionnelle de travailleurs en situation de handicap (Atteinte de notre seuil unité bénéficiaire travailleur handicapé en 2018).
 - Réalisation en 2018 d'un nouveau site de production numérique à Nantes avec prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et amélioration des conditions de travail.
- Mise en place depuis 2016 d'un **partenariat avec une entreprise adaptée** intégrant 80% de travailleurs en situation de handicap, dans le cadre de l'externalisation des bulletins de salaires
- Suivi individuel par le biais d'un **Entretien Annuel de Progrès** et d'un **Entretien Professionnel** permettant de faire le point sur l'année écoulée avec le salarié et l'atteinte des objectifs, son besoin en formation individuelle et la fixation des objectifs de l'année N+1.
- Formation en 2018 et 2019 des managers à la conduite d'entretiens annuels et de suivis
- **Sécurité du personnel :**
 - Révision en 2018 de notre document unique avec analyse des risques sécurité sur les postes de travail et définition des actions prioritaires
 - Diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation
 - Révision en 2018 de nos procédures évacuation incendie
 - Amélioration continue des conditions de travail (repose pied, souris ergonomique)
 - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation

Nos principaux résultats

- Progression du pourcentage de femmes dans l'effectif total



➔ Au 31/12/2018, Sur 96 collaborateurs en CDI, 47 sont des femmes.

- La répartition femmes-hommes s'est fortement resserrée en 2018 pour atteindre une quasi-parité H/F dans l'entreprise.
- Cette augmentation s'explique notamment par le recrutement de nombreuses opératrices en numérisation, activité où les candidatures de femmes sont beaucoup plus nombreuses que celles des hommes.

- Notre performance 2018 sur **notre engagement social**

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIF	RÉSULTATS 2018	RÉSULTATS 2017	RÉSULTATS 2016
% de salariés ayant bénéficiés d'un EAP dans l'année	Cible 100% en 2019	100 %	88%	61%
Nombre de jours moyen annuel de formation par salarié	>1 j/pers/an	1,7 jours	2,7 jours	3,7 jours
Taux de gravité accident du travail	<1,3 (indice national)	0, 11	0,31	0,15
Taux de fréquence accidents du travail avec arrêt	< 23,3 (indice national)	18,1	34,1	18,9
Indicateur égalité <ul style="list-style-type: none"> - % de femmes dans l'effectif total - % de femmes dans les embauches - Ecart rémunération au même poste 	> 30% > 40% 0	49% 71% 0	37% 43% 0	36% 50% 0
Turnover	< 10%	27% dont 34 entrées	17% dont 15 entrées	11% dont 6 entrées

Nos ambitions, nos actions en cours

- Sécurité du personnel :
 - Amélioration continue des conditions de travail
 - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation
- Sécurité du personnel :
 - Amélioration continue des conditions de travail
 - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation
- Qualité de vie au travail
 - Mise en place d'une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT)

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (respect des principes 7, 8, 9)

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nos actions déployées

- Mise en place sur l'ensemble de nos sites d'un système de Management environnemental conforme à la norme ISO14001:2015, certification renouvelée en 2019 pour 3 ans, permettant de diagnostiquer, d'analyser et diminuer l'impact environnemental de nos activités pour être un acteur dynamique dans la protection et préservation de l'environnement et des ressources naturelles.
- Label Imprim'vert des sites de production réalisant des activités d'impression (Loudéac, Le Mans et Sorbiers) et respect des 5 critères dont la gestion et traitement de ses déchets polluants, la maîtrise des produits chimiques pour éviter les risques de pollution, la non-utilisation de tout produit toxique, la sensibilisation environnementale de notre personnel et de nos clients, le suivi de nos consommations énergétiques pour une meilleure maîtrise.
- COFILMO a mis en place de règles de tri pour les déchets valorisables avec reprise par des sociétés spécialisées (papier, plastique, carton, palette) et tous ses sites sont équipés de systèmes d'aspiration centralisée des rognures papier issues de notre processus de fabrication. Nous avons mis en place un indicateur de suivi sur nos déchets valorisés.
- COFILMO gère ses approvisionnements en optimisant les livraisons par camions complets pour limiter la pollution environnementale.
- Mise en place d'équipements et de consignes pour réduire la consommation d'eau et d'électricité.
- COFILMO exige dans les marchés fournisseurs papier des sources d'approvisionnement certifiées gestion durable des forêts PEFC et/ou FSC.
- Pour être informé des évolutions légales en matière d'environnement, vérifier notre conformité et mettre en place les actions adéquates éventuelles, COFILMO s'est attaché les services d'une société qui effectue une veille réglementaire personnalisée.
- Sensibilisation à l'écoconduite de nos collaborateurs.
- COFILMO privilégie, lors d'achat de nouveaux équipements ou la mise en place de nouvelles infrastructures, les installations permettant une réduction énergétique.
- Un de nos sites de production est équipé d'un véhicule électrique pour la réalisation des navettes journalières.

Nos principaux résultats

- Depuis Octobre 2016, tous les sites de COFILMO sont certifiés ISO14001:2015 validant nos actions déployées en terme de maitrise des risques et management environnemental.
- La mise en place d'un engagement d'achat responsable de papier validé par l'obtention de la certification PEFC en 2015 pour notre activité fiduciaire et étendue en 2016 à notre activité éditique.
- Après la mise en place d'une politique d'achat responsable et la certification PEFC de notre fabrication de vignettes fiduciaire, en 2018 nos achats papier issus de forêts gérés durablement ont atteint un niveau de 99%.
- En 2018, plus de 99,7% de nos déchets de production était valorisés et recyclés et aucun déchet ne subissait un enfouissement traduisant une bonne maitrise de nos déchets.
- Notre performance 2018 sur **notre engagement pour l'environnement.**

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIF	RÉSULTATS 2018	RÉSULTATS 2017	RÉSULTATS 2016
Taux de conformité des textes applicables environnement	>80%	100%	100%	99%
% de consommables papier certifiés gestion durable des forêts (PEFC ou FSC)	>85%	99%	98%	95%
Consommation énergétique en équivalent KWH/ ETP	<25 000/ETP En diminution /N-1	10 424 KWH/ETP - 14% /N-1	12 169 KWH/ETP - 43% /N-1	21 522 KWH/ETP - 3,5% /N-1
Taux de valorisation de nos déchets	>95%	99,5%	99,75%	99,7%


Nos ambitions, nos actions en cours

- Mise en place d'un suivi de la gâche des consommables pour maîtrise et réduction.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (respect du principe 10)

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nos différentes actions déployées



CODE DES BONNES PRATIQUES DE L'ETHIQUE DES AFFAIRES

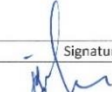



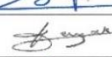
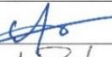


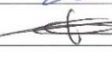


Nos adhésions au Pacte Coopératif et Territoriale du groupe Crédit Agricole et au Global Compact témoignent des valeurs de COFILMO en matière d'éthique des affaires et de son importance au sein de son engagement RSE.

Par conséquent, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 9 décembre 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », nous avons souhaité mettre à jour le volet « Ethique et Prévention de la corruption » de la Charte des bonnes pratiques COFILMO.

Des règles de conduites et des bonnes pratiques sont donc mises en place afin de garantir notre moralité et notre intégrité dans nos relations avec nos clients, partenaires, fournisseurs, concurrents et autres parties prenantes.

- Respecter nos clients, fournisseurs, partenaires et concurrents en ayant des pratiques et comportements professionnels exemplaires.
- Eviter toutes situations de conflit entre les intérêts de la société et notre intérêt personnel ou celui d'un proche en alertant les personnes compétentes.
- Porter une attention particulière à l'exactitude des informations figurant dans un document financier ou autres pour lutter contre le blanchiment de capitaux.
- Ne jamais offrir de cadeaux, avantages ou des invitations à des agents publics ou des personnes investies d'un mandat électif ou politique.
- Ne jamais offrir ou recevoir des cadeaux ou invitations d'un montant supérieur à 150 € TTC. Au-dessus de cette somme, il est nécessaire de demander l'autorisation préalable de son manager qui devra prévenir le service conformité et comptabilité pour validation.
- Communiquer à son manager toute préoccupation liée à l'éthique des affaires.

Ils s'engagent :

Nom	Fonction	Signature
	Directeur Général	
	Directeur Général Adjoint	
	Directrice Administrative et Financière	
	Directrice Qualité, Conformité et Sécurité des Prestations	
	Responsable Commerciale	
	Responsable Logistique – Achats	
	Responsable des Activités Numériques	
	Responsable du site de production de Loudéac	
	Responsable du Site de production de Nantes	
	Responsable du site de production de Sorbiers	
	Responsable du site de production du Mans	

- Engagement de la Direction et de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise à respecter un code des bonnes pratiques de l'éthique des affaires.
- Communication à nos principaux fournisseurs de notre engagement et de notre code des bonnes pratiques de l'éthique des affaires.
- Exigence contractuelle vis-à-vis de nos principaux fournisseurs de respecter les règles en matière d'anticorruption
- Engagement contractuel envers nos clients de respecter les obligations légales en termes de corruption
- Réalisation d'une cartographie des risques de corruption par métier

Nos ambitions, nos actions en cours

- Nouvelle sensibilisation des collaborateurs concernés et managers sur l'éthique des affaires.
- Mise en place d'une procédure d'alerte anti-corruption